

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

**RÈGLEMENT NUMÉRO 463-1-2011 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 463-2009 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE
REVITALISATION**

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de poursuivre son action de stimuler la construction résidentielle;

ATTENDU QU'il y a lieu, pour la Municipalité de Saint-Jude, de modifier une disposition du règlement établissant un programme de revitalisation;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à la séance du conseil tenue le 3 octobre 2011;

ATTENDU qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE LE CONSEIL, À L'UNANIMITÉ, DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1 MODIFICATION DE L'ARTICLE 9

L'article 9 est remplacé par :

«Le programme de revitalisation décrété par le présent règlement s'applique à tout permis émis entre le 1^{er} janvier 2012 et le 31 décembre 2014.»

ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT

Le présent règlement entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2012.

Fait et passé à Saint-Jude, ce 7 novembre 2011,

Yves de Bellefeuille, maire

Sylvie Beauregard, directrice générale et secrétaire trésorière

03-10-2011	Avis de motion
07-11-2011	Adoption
08-11-2011	Avis public